

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 21
Votants : 26
Date de la convocation : 4 mars 2010



N° 115

L'an deux mille dix et le dix du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, MM CONTE, OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, MM ALLOUCHE, BOUISSEREN, CAPRON, Mme RAMON BOTONNET, Mme CARRETIER, MM CARILLO, SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM LE NGUYEN, GRÉPINET, TALBOT, FÉVRIER, Mme BOULANGÉ, MM PLANCHERON et SAVY.

PROCURATIONS :
Mme ROMERO en faveur de M. OUSSET
Mme PLAYS en faveur de M. ALLOUCHE
Mme ALQADI NASSAR en faveur de Mme LABORDE
M. PAUL en faveur de M. BOUISSEREN
Mlle VAN ELST en faveur de M. CARILLO
M. BOUSQUEL en faveur de M. FÉVRIER

OTOS 28AM 5 1
OTOS 28AM 2 S

ABSENTES : Mmes CONFAIS et TARAYRE.

ALLONGEMENT DU DELAI D'EXECUTION MARCHE DE TRAVAUX
« Construction d'un centre multi accueil de la petite enfance »

Rapporteur M. COMBE

Il est rappelé au Conseil Municipal que par délibération n° 58 en date du 27/06/2008, il a autorisé madame le Maire à signer le marché négocié des lots et tout acte s'y rapportant pour le marché «construction d'un centre multi accueil de la petite enfance»

Par délibération n°25 en date du 06/04/2009 le Conseil Municipal a autorisé madame le Maire à signer l'avenant n° 1 du lot 2 ETS FOUGASSE et l'avenant n°1 du lot 3 ETS CECCOTTI

Par délibération n° 87 en date du 14/12/2009 le Conseil Municipal a autorisé madame le Maire à signer l'avenant de prolongation de délai.

Compte tenu des aléas techniques et aux adaptations nécessaires à la poursuite du chantier, à la demande du maître d'ouvrage, certaines prestations complémentaires doivent être réalisées.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 février 2010 et a émis un avis favorable à :

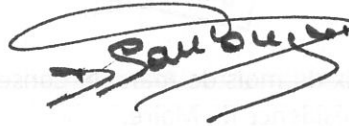
- l'avenant n°4 de prolongation de délai. La réception du bâtiment prévue le 18/12/2009, sera effective le 5 février 2010.
- l'avenant du lot 13 attribué à l'entreprise MULTITEC d'un montant de 2622,56 € H.T.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver les avenants présentés
- autoriser Mme le maire à signer toutes les pièces afférentes à ces avenants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition de monsieur COMBE à l'unanimité des suffrages.

Le Maire



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le **17 MARS 2010**
et publication
le **25 MARS 2010**